

de l'infraction

Conditions de détention

Infractions, irrégularités, etc.

(x) = Sanction en fonction de la gravité

①= Reconnaissance provisoire, contrôle complémentaire payant

Bases légales non remplies particulièrement exigences PER resp. BIO Les conditions / installations de déten-

tion ne répondent pas aux exigences: sans danger pour les animaux avec risque de blessures

Propreté des animaux insuffisante: Plusieurs animaux (~ 1/4) légèrement à movennement crottés; litière et évacuation du fumier limites Plusieurs animaux sales, moyenne-

cuation du fumier insuffisants La majorité des animaux sales, fortement crottés; litière et évacuation du

fumier inacceptables Etat des animaux insatisfaisant

maux malades)

plus de 10 %

chés

animaux non-respectées

ment à fortement crottés; litière / éva-

négligence dans la garde des animaux (p. ex. pas de traitement d'ani-

Dépassement du nombre max. d'animaux:

Places v/v dépassées, OPan rempli Autres exigences de protection des

Les animaux des catégories A2-A9 ne sont pas tous détenus conformément aux règlements de production Animaux des catégories A2-A9 atta-

Liste des sanctions (non exhaustive) pour les contrôles ordinaires ou complémentaires d'exploitations des Programmes de marques bovines de Vache mère Suisse

Liste à remplir en cas d'infraction au règlement de production et à remettre à beef control avec le formulaire de contrôle

F 0701-01 Sanktionen Rindvieh f 24ff.docx

Page 1 de 1

Date:

Numéro d'exploitation:

Sanctions Sanction AQ-VS В Α В × В В В В B/ (**x**)

Suspens. des livraisons

×

(**X**)

×

(**X**)

×

Infractions, irrégularités, etc	Sanctions			(0
② voir règlement des sanctions	Reconnaissance prov. ©	s. des livrai-		Sancition AQ-VS
Séparation vache-veau non permise (1ère infraction = rec. prov., récidive / >10% du troupeau = suspension)	×	×		
Sorties / Pâturage / PLVH / Affourrageme	ent			
Pas de pâturages ou de sorties ②		×		
plus de 20 jours par année Pâturages insuffisants (surfaces ou consommation sur pâturage): 12 à 16 a /		×	×	
vache + veau moins de 12 a / vache + veau			×	
Journal des sorties incomplet/manquant, doutes quant au respect des sorties	×			
PLVH: bilan fourrager présenté hors du délai	×			
PLVH pas remplie pour vaches allaitantes et veaux		×		
Utilisation de fourrages et de produits auxiliaires interdits		×	(x)	B/ A
Attestation pour import direct de fourrage manquante	×			B/ A
Interventions sur les animaux				
Les médicaments nécessitant un enre- gistrement ne sont pas notifiés, journal de traitements pas disponible		×		B/ A
Interventions sur les animaux exercées sans attestation de compétence	×	(x)		В
Emploi de PMSG (cas particulier = recon. prov.; récidive / >10 % du troupeau = susp. des livr.)	×	×		
Autres lacunes selon les règlements de production :	(x)	(x)	(x)	(B / A)

Infractions, irrégularités, etc. Sanction AQ-Viande Suisse A= Exclusion B= Reconnaissance provisoire, contrôle complémentaire payant Données des animaux, annonces. identification Fourniture de données erronées sur les animaux (cas particulier = bloccage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Cumul de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livra. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (B / A) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle précédentes	. Date:					
A= Exclusion B= Reconnaissance provisoire, contrôle complémentaire payant Données des animaux, annonces. identification Fourniture de données erronées sur les animaux (cas particulier = bloccage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Répétition d'une infraction/infractione de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-		Sanctions				
Données des animaux, annonces. identification Fourniture de données erronées sur les animaux (cas particulier = bloccage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Cumul de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-		(S		ġ	
Données des animaux, annonces. identification Fourniture de données erronées sur les animaux (cas particulier = bloccage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Cumul de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-		<u>.5</u> :	g	_	A	
Données des animaux, annonces. identification Fourniture de données erronées sur les animaux (cas particulier = bloccage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Cumul de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-		ına	S. S	iğ	tioi VS	
Données des animaux, annonces. identification Fourniture de données erronées sur les animaux (cas particulier = bloccage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Cumul de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	•	, i	<u>B</u>	ŝ	nc	
Fourniture de données erronées sur les animaux (cas particulier = bloccage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Cumul de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (B / A) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	payant	Rec	Sus	X	Sa	
Fourniture de données erronées sur les animaux (cas particulier = bloccage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Cumul de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (B / A) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-						
cage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Plus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-						
cage de l'animal concerné, récidive / >10% du troupeau = suspension) Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Plus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-				/ * \		
Pas d'identification officielle ②, pas d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux Plus de 20 % des animaux Plus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-			^	(*)		
d'annonces à la BDTA: 11 à 20 % des animaux plus de 20 % des animaux plus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	du troupeau = suspension)					
11 à 20 % des animaux	Pas d'identification officielle ②, pas				В	
plus de 20 % des animaux	d'annonces à la BDTA:		×			
Cumul de sanctions et évaluation des récidives / refus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	11 à 20 % des animaux					
fus de contrôle Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	plus de 20 % des animaux			×	В	
Nouvelle infraction (premier cas) après une reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	Cumul de sanctions et évaluation	des r	écidi	ves /	re-	
après une reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	fus de contrôle					
après une reconnaissance provisoire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	Nouvelle infraction (premier cas)					
soire (reconnaissance provisoire) Répétition d'une infraction sanctionnée après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	après une reconnaissance provi-	×	(x)			
née après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-						
née après une recon. prov. Nouvelle infraction (premier cas) après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	Répétition d'une infraction sanction-		,			
après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	née après une recon. prov.		^			
après une susp. des livr. Répétition d'une infraction sanctionnée après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	Nouvelle infraction (premier cas)			(**)		
née après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	après une susp. des livr.		^	(*)		
née après une susp. des livraisons Trois points ou plus engendrant chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	Répétition d'une infraction sanction-			,		
chacun une rec. provisoire (addition de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	née après une susp. des livraisons			^	A)	
tion de toutes les rubriques) Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	Trois points ou plus engendrant				`	
Trois points ou plus engendrant chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	chacun une rec. provisoire (addi-		×		A)	
chacun une susp. des livraisons (addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	tion de toutes les rubriques)					
(addition de toutes les rubriques) Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	Trois points ou plus engendrant					
Refus du contrôle, fraude, tentative de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	chacun une susp. des livraisons			×	A)	
tive de tromperie, recours à la violence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	(addition de toutes les rubriques)					
lence Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré- (x) (x) (x) (x)	Refus du contrôle, fraude, tenta-					
Impression générale = D Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré- (x) (x) (x)	tive de tromperie, recours à la vio-			×	B/A	
Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	lence					
Répétition d'une infraction/infraction similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-	Impression générale = D	×				
tion similaire au cours de l'une des trois campagnes de contrôle pré-					`	
trois campagnes de controle pre-		(**)	(x) (x)	(**)	A)	
cédentes	trois campagnes de contrôle pré-	(*)		(*)		
	cédentes					

Inspecteur:.... Producteur:....

Datei: F 0701-01 Sanktionen Rindvieh f 24ff.docx					Verteiler: Inspektionsstelle und Inspektoren		
Erstellt:	Leiter beef control	Visum MW genehmigt: 16.04.2024	Visum: comité	Version: 1.2024	gültig ab: 01.11.2024	Basis = EN ISO/IEC 17020:2012	